

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

3 May 1990

Doc. 6218

INFORMATION REPORT

**on drug abuse and illicit trafficking :
special meeting at ministerial level
of the Pompidou Group on the occasion
of the World Ministerial Summit to
Reduce Demand for Drugs
and to Combat the Cocaine Threat**

London, 9-11 April 1990

presented by the Social, Health and Family Affairs Committee

(Rapporteur : Mr RATHBONE,
United Kingdom, Conservative)

1. An extraordinary meeting of the "Pompidou" Ministers was held to coincide with the World Ministerial Summit to Reduce Demand for Drugs and to Combat the Cocaine Threat, called jointly by the United Nations and the United Kingdom Government in London, 9-11 April 1990.

2. The meeting was chaired by the United Kingdom (David Mellor MP, Minister at the Home Office). All member countries were represented by senior ministers. There were two items on the agenda :

2.1. Consideration of a draft political declaration to be proposed for adoption by the World Ministerial Drugs Summit

The draft was discussed at considerable length — most particularly any points requiring special emphasis, or any points giving rise to specific difficulties. It received broad support, and was subsequently agreed unanimously at the final plenary session of the World Ministerial Drugs Summit on Wednesday 11 April 1990. A copy is attached.

The political declaration is also a substantive instrument. It requires financial support from all of the countries concerned, most particularly in order to fund better and more extensive United Nations activities. It also requires structural improvements in the United Nations agencies to ensure that those activities are carried out as efficiently and effectively as possible.

2.2. Relations with Eastern Europe

The proposal to invite Czechoslovakia to participate in the workings of the group was discussed — and agreed.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

3 mai 1990

Doc. 6218

RAPPORT D'INFORMATION

**sur l'abus et le trafic illicite des stupéfiants :
Conférence ministérielle extraordinaire
du Groupe Pompidou à l'occasion
du Sommet ministériel mondial
sur la réduction de la demande de drogues
et la lutte contre la cocaïne**

Londres, 9-11 avril 1990

présenté par la commission des questions sociales,
de la santé et de la famille

(Rapporteur : M. RATHBONE,
Royaume-Uni, conservateur)

1. Il s'agissait d'une réunion extraordinaire des ministres du Groupe Pompidou à l'occasion du Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et la lutte contre la cocaïne, convoqué conjointement par les Nations Unies et le Gouvernement du Royaume-Uni à Londres du 9 au 11 avril 1990.

2. La réunion était présidée par le Royaume-Uni (David Mellor, MP, ministre au département de l'intérieur). Tous les pays membres ont été représentés au niveau ministériel. Il y avait deux questions à l'ordre du jour :

2.1. Considération d'un projet de déclaration politique pour adoption par le Sommet ministériel mondial sur la drogue

Le projet a été discuté de façon approfondie — notamment en ce qui concerne des points méritant un accent spécial, ou des points donnant lieu à des difficultés spécifiques — et a été adopté à l'unanimité à la session plénière finale du Sommet ministériel mondial sur la drogue, le mercredi 11 avril 1990 — copie ci-après.

La déclaration politique est aussi un instrument substantiel. Il demande un soutien financier de tous les pays concernés, notamment en vue de financer une action améliorée et plus ample des Nations Unies. Il demande aussi des améliorations structurelles à apporter aux agences des Nations Unies en vue d'assurer une conduite aussi efficace et efficiente que possible de leurs actions.

2.2. Relations avec l'Europe de l'Est

La proposition d'inviter la Tchécoslovaquie à participer aux travaux du Groupe a été discutée — et convenue.

The proposal to invite Hungary, Poland and Yugoslavia into full membership of the group was also discussed. The group was advised that it did not have to be bound by the rules applied to full membership of the Council of Europe, but it was necessary to have unanimous agreement for the invitation of new members. It was unanimously agreed that Poland, Hungary and Yugoslavia should join as full members.

This represents the first formal extension of any West European group to embrace new countries from Central or Eastern Europe as full members.

3. The next meeting of the Pompidou Group of Ministers will be autumn 1990. The Social, Health and Family Affairs Committee will again request a post-conference briefing by the Chair for its rapporteur.

**Declaration of the World Ministerial Summit to Reduce Demand for Drugs and to Combat the Cocaine Threat
London 9-11 April 1990**

Introduction

We, the states¹ participating in the World Ministerial Summit to Reduce Demand for Drugs and to Combat the Cocaine Threat,

Deeply concerned by the magnitude of the rising trend in the illicit demand for narcotic drugs and psychotropic substances in countries throughout the world, which is a grave and persistent threat to the health and well-being of mankind and to the lives and dignity of millions of human beings, most especially young people;

Conscious that the problem of illicit demand is not confined to developed, industrialised countries which provide the main economic market for illicitly produced narcotic drugs and psychotropic substances and that it now increasingly affects developing countries as well;

Believing that national and international action to combat drug abuse and illicit trafficking requires not only continuing enhancement of the efforts to reduce the illicit production, supply, trafficking and distribution of narcotic drugs and psychotropic substances, but also calls for urgent measures at the national and international level, to reduce the illicit demand for drugs;

1. References to states in the present declaration should be understood to refer also to regional economic integration organisations within the limits of their competence.

La proposition d'inviter la Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie à devenir membres à part entière du Groupe a aussi été discutée. Le Groupe a été informé qu'il n'était pas forcément lié par les règles applicables à l'adhésion à part entière au Conseil de l'Europe, mais qu'il était néanmoins nécessaire qu'une invitation à de nouveaux membres fasse l'objet d'un accord unanime. Il a été convenu à l'unanimité que la Pologne, la Hongrie et la Yougoslavie devraient participer comme membres à part entière.

Ceci est la première démarche formelle d'un groupe de l'Europe de l'Ouest pour accueillir de nouveaux pays de l'Europe centrale et de l'Est comme membres à part entière.

3. La prochaine réunion du Groupe Pompidou au niveau ministériel sera en automne 1990. La commission des questions sociales, de la santé et de la famille demandera à nouveau un *briefing* après la réunion par la présidence du Groupe pour son rapporteur.

**Déclaration du Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et la lutte contre la cocaïne
Londres, 9-11 avril 1990**

Introduction

Nous, les Etats¹ participant au Sommet ministériel mondial sur la réduction de la demande de drogues et la lutte contre la cocaïne,

Profondément préoccupés par l'ampleur de l'augmentation de la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes dans les pays du monde entier, tendance qui menace gravement et de manière persistante la santé et le bien-être de l'humanité, la vie et la dignité de millions d'êtres humains, dont une majorité de jeunes;

Conscients que le problème de la demande illicite ne se pose plus seulement aux pays développés et industrialisés, qui constituent le principal débouché des stupéfiants et des substances psychotropes produits illicitement, mais touche également de plus en plus les pays en développement;

Estimant que le combat mené aux niveaux national et international contre l'abus et le trafic illicite des drogues n'exige pas seulement la poursuite et le renforcement des efforts faits pour réduire la production, l'offre, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes, mais également l'adoption d'urgence, aux niveaux national et international, de mesures visant à réduire la demande illicite de drogues;

1. La référence aux Etats dans la présente déclaration doit être comprise comme incluant également les organisations d'intégration économique régionale, dans la limite de leurs compétences.

Believing also that action to tackle the problem of drug abuse often requires a partnership between international organisations, national authorities and non-governmental organisations at the regional, national and community levels and acknowledging that non-governmental organisations have been major contributors to the provision of demand reduction programmes ;

Convinced that, in order to deal with this plague affecting society, a balanced approach is needed and that the prevention of drug abuse and treatment and rehabilitation of drug abusers should therefore be accorded the same importance in policy and in action as the reduction of illicit supply and illicit trafficking ;

Alarmed by the devastating damage to individual health and community life which cocaine in all its forms, particularly including crack, has wrought in some countries and by the massive outbreak of crime and violence which has sometimes accompanied it ;

Noting, with grave concern, the sharply rising trend in seizures of cocaine by law enforcement authorities, not only in Western European countries but in many other countries also, which suggests that determined efforts are being made by ruthless criminal organisations to develop new markets for cocaine to add to the continuing problem of heroin and other drugs ;

Recognising the illicit traffic in drugs as a part of the much wider world of crime undermining human life and society ;

Noting also that the large financial profits derived from illicit drug trafficking and related criminal activities enable transnational criminal organisations to penetrate, contaminate and corrupt the structure of governments, legitimate commercial activities and society at all levels, thereby vitiating economic development, distorting the process of law and undermining the foundations of states ;

Mindful of the results already achieved by the United Nations, and its specialised agencies in the field of drug abuse control, including the declaration and the comprehensive multidisciplinary outline of future activities in drug abuse control, adopted at the International Conference on Drug Abuse and Illicit Trafficking in 1987, the United Nations Convention against Illicit Trafficking in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances as well as the positive action undertaken by the Division of Narcotic Drugs of the Secretariat, the International Narcotics Control Board and its Secretariat, and the United Nations Fund for Drug Abuse Control ;

Estimant également que l'action menée pour s'attaquer au problème de l'abus de drogue requiert souvent la collaboration des organisations internationales, des autorités nationales et des organisations non gouvernementales aux niveaux régional, national et local, et reconnaissant que les organisations non gouvernementales ont apporté une contribution importante aux programmes de réduction de la demande ;

Convaincus que, pour lutter contre ce fléau social, il convient d'adopter une approche équilibrée et d'accorder en conséquence autant d'importance, sur le plan politique et dans la pratique, à la prévention de l'abus des stupéfiants et au traitement et à la réadaptation des toxicomanes qu'à la réduction de l'offre et du trafic illicites ;

Alarmés par les ravages causés dans certains pays, tant sur le plan de la santé individuelle que sur celui de la vie communautaire, par la cocaïne sous toutes ses formes, notamment sous forme de « crack » et par l'explosion massive de violence et de criminalité qui les accompagne ;

Notant avec une profonde préoccupation l'augmentation spectaculaire des saisies de cocaïne par les services de détection et de répression non seulement des pays d'Europe de l'Ouest mais aussi de nombreux autres pays, qui donne à penser que des organisations criminelles sans scrupules s'efforcent par tous les moyens de trouver de nouveaux débouchés à la cocaïne, dont les méfaits s'ajouteront à ceux de l'héroïne et d'autres drogues ;

Conscients que le trafic illicite de stupéfiants s'inscrit dans la perspective beaucoup plus large de la criminalité, qui sape les fondements de la vie humaine et la société ;

Notant également que les importants profits financiers tirés du trafic illicite des drogues et d'activités criminelles connexes permettent à des organisations criminelles transnationales de pénétrer, de contaminer et de corrompre la structure des gouvernements, les activités commerciales légitimes et la société à tous les niveaux, viciant de ce fait le développement économique, dénaturant l'administration de la justice et sapant les fondements des Etats ;

Ayant présents à l'esprit les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues, notamment la déclaration et le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues adoptés par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite de drogues en 1987, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes, ainsi que les activités fructueuses entreprises par la Division des stupéfiants du Secrétariat, l'organe international de contrôle des stupéfiants et son secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues ;

Welcoming and endorsing, in its entirety, the declaration and the global programme of action adopted by the 17th Extraordinary Session of the United Nations General Assembly in New York in February 1990;

Rejecting the legalisation of unauthorised or uncontrolled production, traffic, supply and possession of narcotic drugs and psychotropic substances and reaffirming our treaty-based commitments to, and belief in, the control of such substances under the 1961 United Nations Single Convention on Narcotic Drugs, or that convention as amended by the 1972 Protocol, the 1971 United Nations Convention on Psychotropic Substances and the 1988 United Nations Convention against the Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances;

Believing that the said global programme of action constitutes a viable and realistic basis for action to tackle the problem of drug abuse and illicit trafficking over the next decade and that priority should now be given by national authorities and interested organisations to translating it into action, at the national, regional and international level and to ensuring that the United Nations has sufficient resources and the necessary structure to enable it to undertake an enhanced role in accordance with the expectations of the international community,

Agree on the following:

Reduction of illicit demand for narcotic drugs and psychotropic substances

National strategies

1. We commit ourselves to giving higher priority to prevention and reduction of the illicit demand for narcotic drugs and psychotropic drugs at the national and international levels. States which have not yet adopted national strategies, plans and programmes for combating drug abuse will give urgent attention to elaborating, adopting and implementing them through the necessary policy and legislative adjustments. Those states that have already adopted such strategies, plans and programmes, will endeavour constantly to improve their effectiveness.

2. National strategies in the health, social, education and legal fields, as well as in the field of the criminal justice system, shall contain programmes for the prevention of drug abuse and for the treatment, rehabilitation and social reintegration of drug abusers and drug-addicted offenders with a view to supplementing and enhancing deterrent and enforcement action by legal and police authorities. These programmes should be in conformity with the guidelines for action at the national level set out in Chapters 1 and 4 of the

Accueillant favorablement et approuvant dans son intégralité la déclaration et le programme d'action mondial adoptés par la 17^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en février 1990;

Rejetant la légalisation de la production, du trafic, de l'offre et de la possession illicites ou incontrôlés de stupéfiants et de substances psychotropes et réaffirmant nos engagements conventionnels et notre adhésion au contrôle de ces substances en vertu de la Convention unique des Nations Unies de 1961 sur les stupéfiants ou cette convention telle que modifiée par le protocole de 1972, la Convention des Nations Unies de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes;

Estimant que ledit programme d'action mondial constitue une base d'action viable et réaliste pour s'attaquer au problème de l'abus et du trafic illicite de stupéfiants durant la prochaine décennie et que les autorités nationales et les organisations intéressées devraient désormais accorder la priorité à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international, et s'assurer que l'Organisation des Nations Unies dispose de ressources suffisantes et des structures nécessaires pour jouer un rôle accru qui réponde à l'attente de la communauté internationale dans ce domaine,

Sommes convenus de ce qui suit:

Réduction de la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Stratégies nationales

1. Nous nous engageons à accorder une priorité plus élevée à la prévention et à la réduction de la demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes aux niveaux national et international. Les Etats qui n'ont pas encore adopté de stratégies, de plans et de programmes nationaux pour lutter contre l'abus des drogues s'emploieront de toute urgence à élaborer, adopter et exécuter de tels stratégies, plans ou programmes en prenant les mesures politiques et législatives nécessaires. Quant aux Etats qui ont déjà adopté de tels stratégies, plans et programmes, ils s'attacheront en permanence à en augmenter l'efficacité.

2. Les stratégies nationales dans les domaines sanitaire, social, éducatif et juridique, ainsi que dans le domaine de la justice pénale, comporteront des programmes de prévention de l'abus des drogues et de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des personnes abusant de drogues et des délinquants toxicomanes, afin de compléter et renforcer les mesures de dissuasion et de répression prises par les autorités judiciaires et policières. Ces programmes devraient être conformes aux mesures proposées à l'échelon national dans les

comprehensive multidisciplinary outline of future activities in drug abuse control.

Allocation of increased resources

3. States undertake to the extent possible to allocate increased resources at the national level to programmes and services for prevention, treatment, rehabilitation and social reintegration. Developed countries further undertake to increase their technical co-operation, bilaterally or through the United Nations, with developing countries in order to assist them in elaborating, adopting and implementing such programmes.

Community initiative

4. Particular efforts should be made at local community and neighbourhood levels, and at the level of the individual family, to address local problems as perceived by the community, which may mitigate the initiation and continuation of drug misuse. In implementing this approach, particular importance should be given to responding to the aspirations and needs of young people. We encourage community associations, parent groups, religious and other institutions to join with public services in carrying forward these efforts.

Educational strategies

5. Education about drugs should be developed, to the extent possible, at all stages of education at school. Such curricular provision is best set in the context of an overall programme of health education in which due attention is paid to the harmful effects of other substances including in particular alcohol and tobacco. It should aim to encourage children to recognise the benefits of adopting a drug-free and healthy lifestyle; to give them accurate information about the harmful effects of drugs; and to provide them with the necessary skills to be able to resist pressures to take drugs. Educational activities should be complemented by school policies which actively promote a drug-free environment.

6. Appropriate measures should be taken to provide for the co-ordination of education about drug abuse between central and local government, schools, health institutions and services, police, youth organisations, local drugs agencies, local communities, and parents, to ensure that the messages young people receive about drugs are consistent and complementary. Training about drugs should, so far as possible, be provided for teachers from all disciplines to alert them to the mental and physical effects of drugs and to guide them in tak-

chapters premier et quatre du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues.

Allocation de ressources plus importantes

3. Les Etats s'engagent à allouer, dans la mesure du possible, des ressources accrues au niveau national, aux programmes et services de prévention, de traitement, de rééducation et de réinsertion sociale. Les pays développés s'engagent en outre à accroître leur coopération technique avec les pays en développement, qu'elle soit bilatérale ou gérée par les Nations Unies, afin d'aider ces pays à élaborer, à adopter et à exécuter de tels programmes.

Action communautaire

4. Des efforts particuliers devraient être faits au niveau des communautés locales et des quartiers, ainsi qu'au niveau des familles, pour aborder les problèmes locaux tels qu'ils sont perçus par la communauté, de façon à prévenir le recours initial à la drogue et l'abus habituel des drogues. Cette approche exige que l'on accorde une importance particulière à la satisfaction des aspirations et des besoins de la jeunesse. Nous encourageons les associations communautaires, les groupes de parents, les institutions religieuses et autres à collaborer avec les services publics dans cet effort.

Stratégies éducatives

5. Il convient de développer, dans toute la mesure du possible, l'éducation en matière de drogues à tous les stades de l'enseignement scolaire. Le mieux serait que cet enseignement s'inscrive dans le cadre d'un programme global d'éducation sanitaire qui mettrait l'accent voulu sur les effets néfastes de l'abus d'autres substances telles que l'alcool et le tabac. Il devrait viser à encourager les enfants à reconnaître les bienfaits d'un style de vie sain et libre de drogues, à leur donner des informations exactes sur les effets néfastes des drogues et à leur donner les moyens nécessaires de résister aux pressions exercées sur eux pour les inciter à consommer des drogues. Les activités éducatives devraient être complétées par des politiques scolaires visant à promouvoir activement un environnement sans drogue.

6. Des mesures appropriées devraient être prises pour que le pouvoir central et les autorités locales, l'école, les établissements et services de santé, la police, les organisations de jeunesse, les services locaux de lutte contre la drogue, les communautés locales et les parents coordonnent leur action éducative sur l'abus des drogues, de telle sorte que les messages adressés aux jeunes à ce sujet soient cohérents et complémentaires. Une formation concernant l'abus des drogues devrait, dans la mesure du possible, être offerte aux ensei-

ing appropriate action. Teachers in particularly relevant disciplines should receive appropriate specialised training at both initial and in-service levels. States should also ensure the availability of appropriate teaching materials for use with young people.

7. In order to prevent overprescribing of, and dependence on, psychotropic substances, information on the rational utilisation of these substances and pharmaceutical preparations containing them should be incorporated into the curricula of training institutions for health care personnel.

Drug demand in the workplace

8. Employers should be encouraged to develop and implement drug prevention programmes in the workplace. These are best set in the context of a broad-based health promotion policy. Prevention, early intervention, treatment and rehabilitation should be available. Employers should be encouraged to arrange training for managers and supervisors designed to alert them to the mental and physical effects of drugs and to guide them in taking appropriate action.

Media campaigns

9. Information and education programmes should be used to prevent the abuse of narcotic drugs and psychotropic substances, and to increase awareness of their harmful effects. The results of all such programmes should be evaluated. Noting that mass media campaigns in a situation of low prevalence of use may be counter-productive, particular care should be taken to ensure that they are valid, credible, well-targeted and non-discriminatory towards the victims of drug addiction and HIV infection. To reduce the risk of such campaigns having unintended effects, the drug prevention messages they contain should be the subject of pre-testing.

10. We emphasise the importance of the role of the mass media in forming opinions and attitudes about drug abuse. We commend the guidelines for national policy regarding the role of the media, which are to be found in Chapter 1 of the comprehensive multidisciplinary outline of future activities in drug abuse control. In this context accurate information might be made available to the mass media and their help sought.

gnants de toutes les disciplines, afin qu'ils sachent reconnaître les effets mentaux et physiques des drogues et prendre les mesures nécessaires. Les enseignants spécialisés dans des disciplines particulièrement pertinentes devraient recevoir une formation appropriée, tant avant leur entrée en fonction qu'en cours d'emploi. Les Etats devraient aussi veiller à fournir le matériel d'enseignement qui convient pour instruire les jeunes.

7. Afin de prévenir les prescriptions abusives de substances psychotropes et la dépendance à l'égard de ces substances, il serait souhaitable que les programmes d'études des institutions de formation du personnel de santé présentent des informations sur l'utilisation rationnelle de ces substances et des préparations pharmaceutiques qui en contiennent.

Demande de drogue sur le lieu de travail

8. Les employeurs devraient être incités à élaborer et à appliquer des programmes de prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail. Le mieux serait que ces mesures s'inscrivent dans le contexte d'une vaste politique de promotion de la santé. Des activités de prévention, d'intervention précoce, de traitement et de réadaptation devraient être assurées. Les employeurs devraient aussi être encouragés à offrir au personnel de direction et de supervision une formation visant à leur faire connaître les effets nocifs de la drogue sur la santé mentale et physique et à les aider à prendre les mesures appropriées.

Campagnes d'information

9. Il faudrait recourir à des programmes d'information et d'éducation pour prévenir les abus de stupéfiants et de substances psychotropes et assurer une meilleure prise de conscience de leurs effets nocifs. Les résultats de ces programmes devraient être évalués. Des campagnes publicitaires pouvant avoir des effets contraires dans les cas où l'usage de stupéfiants n'est pas répandu, il faudrait veiller à ce que les messages soient bien conçus, crédibles et bien ciblés, et ne comportent aucune connotation discriminatoire envers les toxicomanes et les personnes atteintes par le VIH. Afin de réduire le risque que ces campagnes aient des effets indésirables, les messages de prévention de l'abus des drogues devraient faire l'objet de tests préalables.

10. Nous soulignons l'importance du rôle des médias dans la formation d'opinions et d'attitudes à l'égard de l'abus des drogues. Nous approuvons les principes généraux pour l'élaboration de politiques nationales relatives au rôle des médias énoncés au chapitre premier du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues. Dans ce contexte, on pourrait fournir aux médias des informations exactes et leur demander leur soutien.

11. We consider that, in line with the spirit of the United Nations 1988 Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances, the drug prevention messages communicated in national education and information programmes and the substance of the appropriate criminal law should reflect a coherent policy approach.

Research into causes and epidemiology of drug misuse

12. We acknowledge the importance of undertaking more research into the underlying factors which may give rise to illicit demand. We will give special consideration to addressing the social, psychological and other issues which may emerge from this research.

13. In the context of the prevention of drug abuse and the treatment and rehabilitation of drug abusers and drug-addicted offenders, we underline the importance of developing national systems to assess the extent of drug abuse and to collect data on trends of abuse. We endorse the action proposed in this respect in paragraphs 12 to 17 of the United Nations global programme of action.

Treatment and rehabilitation

14. We consider counselling, treatment, rehabilitation and social reintegration of drug abusers to be promising measures for the reduction of the demand for narcotic drugs. We emphasise the necessity of developing comprehensive treatment options meeting the needs of different groups of drug abusers in national programmes. These options should range from outreach, detoxification, treatment, and social and rehabilitation services at the local or regional level, whose operational characteristics are primarily directed to addicts' needs. We will seek to provide a social infrastructure which will enable improved living conditions, adequate employment and recreational opportunities for those affected by drug abuse.

15. All measures should aim to motivate drug abusers to lead a drug-free life. However, this cannot always be achieved rapidly. For this reason we also have to accept partial objectives to avert major impairments of health for the drug addicts. In some countries this includes attendance of, and keeping in contact with, addicts in the drug scene by street workers, easily accessible options enabling the addict to pursue everyday needs and finally detoxification. Some countries consider in appropriate cases methadone maintenance to be advisable for addicts of opiate drugs under strict medical supervision and with psychosocial attendance. In addition to that, we endorse the guide-

11. Nous considérons que, conformément à l'esprit de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, les messages de prévention de l'abus des drogues transmis dans le cadre des programmes nationaux d'éducation et d'information et les dispositions appropriées de droit pénal devraient constituer un ensemble cohérent.

Recherche sur les causes et l'épidémiologie de l'usage abusif de drogues

12. Nous sommes conscients de l'importance du développement de la recherche sur les facteurs qui peuvent être à l'origine de la demande illicite. Nous nous attacherons spécialement à l'étude des facteurs sociaux, psychologiques et autres qui pourront ressortir de cette recherche.

13. S'agissant de la prévention de l'abus des drogues et du traitement et de la réadaptation des usagers de drogues et des délinquants toxicomanes, nous soulignons l'importance que revêt l'élaboration de systèmes nationaux permettant d'évaluer l'ampleur de l'abus des drogues et de rassembler des données sur ses tendances. Nous approuvons les mesures proposées à cet égard dans les paragraphes 12 à 17 du programme d'action mondial de l'Organisation des Nations Unies.

Traitement et réadaptation

14. Nous considérons que les conseils aux toxicomanes et leur traitement, leur réadaptation et leur réinsertion sociale sont des mesures prometteuses pour la réduction de la demande de stupéfiants. Nous soulignons qu'il importe de mettre au point, dans les programmes nationaux, des traitements globaux répondant aux besoins des différents groupes de toxicomanes. Ces programmes devraient comporter, aux niveaux local et régional, des services d'accueil, de désintoxication, de traitement et de réinsertion sociale qui, dans la pratique, seraient conçus avant tout en fonction des besoins des toxicomanes. Nous chercherons à mettre sur pied une infrastructure sociale qui assure aux usagers de la drogue une amélioration des conditions de vie, un emploi adéquat et des activités récréatives.

15. Toutes les mesures devraient viser à inciter les toxicomanes à mener une vie libre de drogues. Cependant, cet objectif ne peut pas toujours être atteint rapidement. C'est pourquoi, nous devons aussi accepter des compromis pour éviter que la santé des usagers de drogues ne subisse de graves atteintes. Dans certains pays, par exemple, des travailleurs sociaux assistent les toxicomanes et restent en contact avec eux sur les lieux mêmes de la drogue, des options aisément disponibles permettent aux toxicomanes de satisfaire leurs besoins journaliers et, finalement, des services de désintoxication leur sont offerts. Divers pays considèrent que, dans le cas des usagers d'opiacés, il peut être

lines set out in Chapter 4 of the comprehensive multidisciplinary outline of future activities in drug abuse control and call for them to be translated into action. We endorse also the action proposed in paragraphs 30 to 37 of the United Nations global programme of action.

Response to HIV disease/Aids

16. We believe that the threat of the spread of HIV infection and Aids is such as to make the prevention of drug abuse even more important than before. Faced with that threat, we believe that more strenuous efforts must now be made by all countries to draw greater numbers of drug abusers, particularly those who inject, into contact with treatment services and agencies. Such services can include both drug-free and methadone maintenance programmes. Increased sterile syringe and needle availability and needle exchange schemes have been proposed and implemented in a limited number of countries as ways to decrease the spread of HIV infection by addicts sharing needles although the efficacy of these programmes is disputed. Countries having, or considering implementing, exchange programmes, should take particular care to ensure that they do not promote drug abuse and that they are operated as part of a more comprehensive programme that encourages users to enter treatment. There should be full consultation with all local health, social and enforcement agencies, where appropriate, in framing such schemes, which should have carefully built-in evaluation procedures.

Local drug liaison committees

17. We believe that inter-agency co-operation at the local community and neighbourhood levels is vital in drawing up effective programmes and services for drug prevention and for the treatment, rehabilitation and social integration of drug abusers and addicts. We commend the practice of establishing local committees of all the relevant professionals including the police. Representatives of non-governmental organisations involved in the provision of programmes and services to drug abusers should be invited to participate in such committees.

approprié de recourir au traitement d'entretien par la méthadone, sous stricte surveillance médicale et sous contrôle psychosocial. En outre, nous acceptons les lignes de conduite énoncées au chapitre quatre du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues et nous demandons qu'elles soient mises en œuvre. Nous approuvons également les mesures proposées aux paragraphes 30 à 37 du programme d'action mondial de l'Organisation des Nations Unies.

Lutte contre le VIH et le sida

16. Nous estimons que la menace de propagation du VIH et du sida est telle que la prévention de l'abus des drogues est plus importante que jamais. Devant cette menace, nous pensons que tous les pays doivent désormais redoubler d'efforts pour inciter un plus grand nombre d'usagers de drogues, notamment les usagers par injection intraveineuse, à prendre contact avec des services et organismes de traitement. Ces derniers peuvent offrir des programmes de traitement par sevrage complet ou d'entretien par la méthadone. Des programmes d'offre accrue de seringues et aiguilles stériles et d'échange d'aiguilles ont été proposés et mis en œuvre dans un nombre limité de pays, afin de freiner la propagation du VIH imputable aux toxicomanes utilisant des aiguilles en commun, bien que l'efficacité de ces programmes soit mise en doute. Des pays ayant mis en œuvre ou envisageant de mettre en œuvre des programmes d'échange devraient veiller particulièrement à ce qu'ils ne favorisent pas l'abus des drogues parmi les non-consommateurs et à ce qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un programme plus vaste encourageant les utilisateurs à se soumettre à un traitement médical. Aux fins de l'élaboration de ces plans et programmes, qui devraient comprendre des procédures d'évaluation soigneusement élaborées, des contacts étroits devraient être maintenus, en tant que de besoin, avec tous les services sanitaires et sociaux locaux et les organismes locaux de détection et de répression.

Comités de liaison locaux pour les questions de drogue

17. Nous estimons qu'une coopération inter-institutions aux niveaux des communautés locales et des quartiers est indispensable à la mise en place de programmes et services efficaces de prévention de l'abus des drogues et de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des usagers de drogues et des toxicomanes. Nous approuvons la pratique consistant à créer des comités locaux rassemblant des représentants de tous les spécialistes de ces questions, y compris de la police. Des représentants d'organisations non gouvernementales, qui exécutent des programmes à l'intention des usagers de drogues et leur offrent des services, devraient être invités à participer aux travaux de ces comités.

Alternatives to prison

18. We will intensify our efforts to provide suitable alternatives to prison for drug-abusing offenders who wish to undertake treatment. Given the ambivalence of many drug abusers regarding giving up drugs, such alternatives should be carefully monitored and contain appropriate safeguards to protect the community against the consequences of relapse. We will also strengthen provisions within prisons, to provide counselling and treatment for drug abusing offenders and to ensure continuing support on release from prison.

Training for professionals

19. We underline the importance of providing suitable training for all professionals whose work brings them into contact with drug abusers and addicts. Training programmes relating to the latest developments and techniques in the management and treatment of drug abusers should be conducted more regularly at local and national level. Such training should cover Aids which would be tackled in its medical, psychological and social dimensions.

*Combating the cocaine threat**Need for global strategy*

20. We are convinced that, if we are to combat the cocaine threat now facing many parts of the world, in addition to the threat from heroin and other drugs, we must pursue strategies that are comprehensive and multidisciplinary in scope and which comprise measures to reduce illicit demand for cocaine and other drugs, to eliminate the cultivation of illicit crops and illicit drug trafficking, to prevent the use of the financial and banking systems for laundering funds derived from drug trafficking and to promote effective treatment, rehabilitation and social reintegration. We commit ourselves to do so.

21. We welcome and endorse paragraphs 38 to 39 of the United Nations global programme of action dealing with the eradication and substitution of illicit production of narcotic drugs, and eradication of illicit processing of such drugs and of illicit production and diversion of psychotropic substances. We believe these paragraphs have a particular relevance to the threat posed by cocaine.

Peines de substitution

18. Nous redoublerons d'efforts pour offrir des peines de substitution appropriées aux délinquants toxicomanes qui souhaitent suivre un traitement. Etant donné que de nombreux toxicomanes hésitent à abandonner la drogue, ces peines devraient être soigneusement contrôlées et comporter des mécanismes de garantie appropriés, afin de protéger la communauté contre les conséquences d'une rechute. Nous renforcerons également les dispositions prises dans les prisons, pour offrir des services de conseil et de traitement adéquats aux délinquants toxicomanes et pour continuer de les aider lorsqu'ils sortent de prison.

Formation de spécialistes

19. Nous soulignons qu'il est important d'assurer une formation appropriée à tous les spécialistes qui, dans leur activité professionnelle, sont en contact avec des usagers de drogues et des toxicomanes. Des programmes de formation aux méthodes et techniques les plus modernes de prise en charge et de traitement des usagers de drogues devraient être mis sur pied plus régulièrement aux niveaux local et national. Cette formation devrait porter également sur le sida, qui devrait être abordé dans ses dimensions médicale, psychologique et sociale.

*La lutte contre la cocaïne**Nécessité d'une stratégie mondiale*

20. Nous sommes convaincus que si nous voulons lutter contre la menace de la cocaïne qui, dans bien des régions du monde, vient désormais s'ajouter à celle de l'héroïne et d'autres drogues, il nous faut poursuivre des stratégies globales et multidisciplinaires prévoyant des mesures pour réduire la demande illicite de cocaïne et d'autres drogues, éliminer la culture de plantes illicites et le trafic illicite de stupéfiants, prévenir le recours aux systèmes financier et bancaire pour le blanchiment des fonds provenant du trafic de drogues et promouvoir une politique efficace de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale. Nous nous engageons à œuvrer dans ce sens.

21. Nous accueillons avec satisfaction et nous approuvons les paragraphes 38 et 39 du programme d'action mondial des Nations Unies, consacrés à la suppression et au remplacement de la production illicite de stupéfiants et à l'élimination du traitement illicite de ces drogues, ainsi qu'à la production et au détournement illicites de substances psychotropes. Nous estimons que ces paragraphes s'appliquent tout particulièrement à la menace que représente la cocaïne.

Increased support for the United Nations Fund for Drug Abuse Control

22. We also welcome and endorse the proposal, in paragraph 42 of the global programme of action, that the United Nations Fund for Drug Abuse Control should elaborate for consideration by states a sub-regional strategy covering all aspects of the drug abuse control and concentrating on the most affected areas where the problems are most complex and grave. We consider that the Andean sub-region, where most of the world's coca is grown and illicitly processed into cocaine, is one such area and we urgently request states to co-ordinate their national drug control plans and to increase their co-operation with the fund in order to provide support for a suitable sub-regional strategy.

Cartagena Summit

23. We greatly welcome the summit which took place on 15 February 1990 in Cartagena between the Presidents of Bolivia, Colombia, the United States of America and Peru. We believe that the declaration of this summit, setting forth detailed understandings regarding economic co-operation, alternative development, encouragement of trade and investment and attacking the traffic in illicit drugs, constitutes a significant milestone on the road towards combating the cocaine threat.

24. We associate ourselves with the understandings reached in the declaration, on alternative development and crop substitution in the Andean sub-region, mitigation of the social and economic impact there of the fight against illicit drug trafficking, trade initiatives for the sub-region, incentives to export and private foreign investment. We note that parties to the declaration intend to make concerted efforts to obtain the support of multilateral and other bodies for these programmes, as the three Andean countries implement or continue sound economic policies and effective programmes against drugs.

Crop substitution and eradication of illicit cultivation

25. We associate ourselves with the statements in the declaration regarding eradication and discouragement of illicit crops. In particular, we agree that participation of the growers themselves is desirable; that new economic opportunities must be fostered in order to dissuade growers from initiating or expanding illicit cultivation; that law enforcement efforts to counter illicit cultivation

Soutien accru au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

22. Nous accueillons également avec satisfaction et approuvons la proposition figurant au paragraphe 42 du programme d'action mondial, tendant à ce que le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues soit invité à élaborer et à soumettre à l'examen des Etats une stratégie sous-régionale couvrant tous les aspects de la lutte contre l'abus des drogues et axée sur les zones les plus touchées où les problèmes sont les plus complexes et les plus graves. Nous considérons que la sous-région des Andes, où la majeure partie de la coca mondiale est cultivée et transformée illicitement en cocaïne, est une de ces zones, et nous demandons instamment aux Etats de coordonner leurs plans nationaux de contrôle des drogues et d'intensifier leur coopération avec le Fonds pour appuyer une stratégie sous-régionale appropriée.

Le Sommet de Carthagène

23. Nous nous félicitons vivement du Sommet qui a réuni, le 15 février 1990 à Carthagène, les Présidents de la Bolivie, de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique et du Pérou. Nous croyons que la déclaration adoptée à ce sommet, qui énonce des positions communes détaillées touchant la coopération économique, le développement sous d'autres formes, l'encouragement aux échanges commerciaux et aux investissements, ainsi que la lutte contre le trafic des drogues illicites, constitue une étape importante sur la voie de la lutte contre la cocaïne.

24. Nous nous associons aux positions communes qu'énonce la déclaration, relatives à d'autres formes de développement et à la substitution des cultures dans la sous-région andine, à l'atténuation des incidences sociales et économiques de la lutte contre le trafic illicite des drogues, aux initiatives commerciales en faveur de la sous-région et aux incitations à l'exportation et aux investissements étrangers privés. Nous notons que les Parties à la déclaration comptent déployer des efforts concertés, afin d'obtenir le soutien d'institutions économiques multilatérales et autres en faveur de ces programmes, en même temps que les trois pays andins mettront en œuvre ou poursuivront des politiques rationnelles et des programmes efficaces de lutte contre la drogue.

Elimination et remplacement des cultures illicites

25. Nous nous associons également aux propos contenus dans la déclaration concernant l'élimination des cultures illicites et les mesures visant à décourager de telles cultures. En particulier, nous convenons que la participation des cultivateurs eux-mêmes est souhaitable, que de nouvelles options économiques doivent être offertes pour dissuader les cultivateurs de se lancer dans des

and production must be strengthened within the framework of the national sovereignty of each of the parties; and that eradication programmes must safeguard human health and preserve the ecosystem. Subject to these caveats, we believe that more attention should be given to the scope for eradication of coca, including financial assistance for crop substitution. We also feel that greater emphasis should be given to the identification and development of markets for forest products and extractives that will provide additional sources of income to people who dwell in or on the margins of natural forest, thereby providing incentives for the conservation of their forest resources. More attention should also be given to the negative environmental effects of the processing of illicit substances, particularly the damaging effect of such processing on water systems.

Monitoring and control of chemicals

26. As regards the processing of coca into coca paste and then cocaine, we attach the highest importance to measures taken by states to establish monitoring and control systems to prevent diversion from licit purposes of specific chemical substances, materials and equipment frequently used in the illicit manufacture of narcotic drugs and psychotropic substances, in particular through the application of Articles 12 and 13 of the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances.

27. We welcome and endorse the proposal in paragraph 46 of the global programme of action that consideration should be given to the convening of an international conference on the production and distribution of chemical products used in the illicit production of narcotic drugs and psychotropic substances, in order to co-ordinate efforts for more effective prevention of the diversion of precursor chemicals, specific substances, materials and equipment for illicit purposes. We consider it particularly important that representatives of manufacture and distribution enterprises should take part in the conference.

28. We believe that in regard to the processing of cocaine, there is a need for intensified effort by countries exporting and importing chemical products, and those countries through which those products transit, to establish effective monitoring and control systems.

activités de culture illicite ou de développer ces cultures, que les efforts de répression déployés pour combattre la culture et la production illicites doivent être renforcés, dans le respect de la souveraineté nationale de toutes les parties, et que les programmes d'élimination doivent être sans danger pour la santé humaine et préserver les écosystèmes. Sous réserve de ces restrictions, nous croyons qu'il faut accorder davantage d'attention aux possibilités d'éliminer la coca, notamment par l'octroi d'une assistance financière pour promouvoir les cultures de substitution. Nous estimons également qu'il faut s'attacher davantage à identifier et à développer des débouchés pour les produits forestiers et leurs dérivés, afin d'offrir des sources de revenus supplémentaires à ceux qui habitent dans les forêts naturelles ou à proximité et de les inciter ainsi à préserver leurs ressources forestières. Une attention particulière devrait être accordée aux effets néfastes de la fabrication de substances illicites sur l'environnement, notamment sur les systèmes d'approvisionnement en eau.

Surveillance et contrôle des produits chimiques

26. En ce qui concerne la transformation de la coca en pâte, puis en cocaïne, nous attachons la plus grande importance aux mesures prises par les États pour mettre en place des systèmes de surveillance et de contrôle visant à éviter que soient détournés de leur usage légitime des substances chimiques, matériels et équipements fréquemment employés pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, notamment en application des articles 12 et 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

27. Nous accueillons avec satisfaction et approuvons la proposition figurant au paragraphe 46 du programme d'action mondial, selon laquelle il faudrait envisager d'organiser une conférence internationale sur la production et la distribution des produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, afin de coordonner les efforts en vue d'empêcher avec plus d'efficacité le détournement de précurseurs, de substances spécifiques, de matériel et d'équipements à des fins illicites. Nous estimons particulièrement important que des représentants des entreprises de fabrication et de distribution prennent part à cette conférence.

28. Nous estimons que, s'agissant du traitement de la cocaïne, il serait nécessaire que les pays exportateurs et importateurs de produits chimiques et les pays par lesquels ces produits transitent intensifient leurs efforts pour établir des systèmes efficaces de surveillance et de contrôle.

Exchange of drugs intelligence information

29. We attach the highest importance also to developing effective arrangements, nationally, regionally and internationally, for greater exchange of information and sharing of intelligence in order to strengthen action by the competent law enforcement authorities. The posting of drugs liaison officers to countries particularly affected by the illicit consumption, production, supply, transit, trafficking and distribution of cocaine has a particular value in this context. We also recognise the merit of establishing national drugs intelligence centres, which bring together representatives of all the drug enforcement agencies and can collect, collate, analyse and disseminate information and intelligence about illicit drugs activities.

Co-operation with transport industry

30. We stress the importance of close co-operation between law enforcement authorities and the transport and freight-forwarding industries. The authorities can help the industry to improve security and thereby prevent and detect use of transport for illicit trafficking. The industry can provide access for the authorities to information to assist with selection for examination of freight and means of transport. We commend the initiative of the Customs Co-operation Council in signing memoranda of understanding with international trade associations, and we undertake to promote those at national level with our carriers and trade bodies.

United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (1988)

31. We regard the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances (1988) as a vital weapon against those who ply the drug trafficker's evil trade. We attach particular importance in this context to those provisions dealing with the criminalisation of money laundering, confiscation of assets, extradition, mutual legal assistance, co-operation between operational services, controlled delivery, substances frequently used in the illicit manufacture of narcotic drugs and psychotropic substances and illicit traffic by sea. We commit ourselves to make all necessary arrangements to ratify or accede to the convention as soon as possible and meanwhile to apply its terms provisionally, to the extent we are able to do so.

Echange de renseignements en matière de drogues

29. Nous attachons également la plus haute importance à l'élaboration d'arrangements efficaces, sur les plans national, régional et international, visant à permettre un meilleur échange d'informations et de renseignements, afin de renforcer l'action des autorités compétentes en matière de répression et de détection. Le détachement de fonctionnaires chargés de la liaison en matière de stupéfiants auprès des pays particulièrement touchés par la consommation, la production, l'offre, le trafic et la distribution illicites de cocaïne serait particulièrement intéressant à cet égard. Nous considérons également qu'il serait bon de créer des centres nationaux de renseignements dans le domaine des stupéfiants, qui réuniraient des représentants de tous les services de répression et de détection des infractions en la matière, et seraient à même de rassembler, collationner, analyser et diffuser des informations et des renseignements concernant les activités illicites liées à la drogue.

Coopération avec les entreprises de transport

30. Nous soulignons qu'il importe d'établir une coopération étroite entre les services de répression et de détection et les transporteurs et transitaires. Ces services peuvent aider les entreprises à améliorer leurs mesures de sécurité et ainsi prévenir ou détecter l'usage des transports pour le trafic illicite. Les entreprises peuvent fournir aux services des renseignements qui les aideront à déterminer quelles marchandises et quels moyens de transport devraient être inspectés. Nous nous félicitons de l'initiative qu'a prise le Conseil de coopération douanière en signant des mémorandums d'accord avec des associations internationales de commerce et nous nous engageons à en promouvoir l'application au niveau national auprès de nos transporteurs et associations professionnelles.

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)

31. Nous considérons que la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes constitue une arme essentielle pour la lutte contre ceux qui s'adonnent au vil commerce de la drogue. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière aux dispositions qui traitent de la criminalisation du blanchiment de l'argent, de la confiscation des biens, de l'extradition, de l'entraide judiciaire, de la coopération entre services opérationnels, des livraisons surveillées, des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes et du trafic illicite par mer. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures requises pour ratifier la convention dès que possible ou y adhérer et, entre-temps, appli-

Illicit traffic by sea

32. The convention calls at many points for parties to conclude bilateral and multilateral agreements to enhance the effectiveness of their co-operation pursuant to the article in question. We see particular value in these for co-operation in suppressing the illicit traffic by sea and call for the conclusion of more such agreements.

Illicit traffic by air

33. We welcome and endorse the proposals in paragraphs 58 and 86 to 89 of the United Nations global programme of action and in this regard recommend to states to adopt measures within their territories for the control of the transport of illicit drugs by air, as well as emphasising the need for bilateral and multilateral technical co-operation agreements.

Identification and confiscation of proceeds of drug trafficking

34. Much progress has already been made in concluding bilateral and multilateral agreements for the identification and confiscation of the proceeds of drug trafficking, and we commit ourselves to accelerate our efforts in this regard, so that there should be no safe havens for the proceeds of drug trafficking. We commit ourselves likewise to intensified action to conclude agreements whereby the tainted proceeds of drug trafficking may be tracked down and those who seek to launder them brought to justice and put out of business.

35. We welcome the forthcoming publication of the report of the Financial Action Task Force established following the Paris Summit of the Group of Seven in July 1989. We call for world-wide distribution and careful study of the task force's conclusions and recommendations.

quer ses dispositions à titre provisoire, dans toute la mesure où nous en sommes capables.

Trafic illicite par mer

32. La convention invite à plusieurs reprises les Parties à conclure des accords bilatéraux et multilatéraux afin de renforcer l'efficacité de leur coopération au titre de l'article en question. Nous considérons que ces accords présentent une importance particulière pour la coopération en vue de la suppression du trafic illicite par mer et nous recommandons la multiplication des accords de ce type.

Trafic illicite par air

33. Nous accueillons avec satisfaction et approuvons les propositions faites aux paragraphes 58 et 86 à 89 du programme d'action mondial, nous recommandons, à ce propos, aux Etats d'adopter sur leur territoire des mesures de lutte contre le transport aérien de drogues illicites et nous soulignons la nécessité de conclure des accords de coopération technique bilatéraux et multilatéraux.

Identification et confiscation des produits du trafic de stupéfiants

34. D'importants progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux portant sur l'identification et la confiscation des produits du trafic de stupéfiants et nous nous engageons à accélérer nos efforts dans ce domaine, afin que ces produits ne puissent plus trouver de refuge sûr. Nous nous engageons également à redoubler d'efforts pour conclure des accords en vertu desquels les produits illicites du trafic de stupéfiants puissent être retrouvés et, ceux qui s'efforcent de les blanchir, traduits en justice et mis hors d'état de nuire.

35. Nous nous félicitons de la publication prochaine du rapport du Groupe d'action financière créé à la suite du Sommet de Paris du Groupe des Sept en juillet 1989. Nous appelons à sa diffusion mondiale, ainsi qu'à une étude approfondie des conclusions et recommandations du groupe en vue de leur mise en œuvre.